

BERCHTOLD & ASSOCIES SA

Le Valais est l'un des cantons suisses offrant les meilleures conditions fiscales:

L'imposition en Valais des sociétés de capitaux (SA et Sàrl) se fait selon un barème à 2 paliers:

Impôt sur le bénéfice (Taux nets)	De 0 à CHF 100'000.-	> CHF 100'000.-
Communal	2.62 %	7.45 %
Cantonal	2.62 %	7.45 %
Fédéral	7.42 %	6.67 %
Total	12.66 %	21.57 %

Impôt sur le capital propre	Jusqu'à CHF 500'000.-	> CHF 500'000.-
Communal	0.1 %	0.25 %
Cantonal	0.1 %	0.25 %
Fédéral	0 %	0 %

Sous certaines conditions, les entreprises peuvent bénéficier d'un statut fiscal privilégié, leur offrant des allègements fiscaux intéressants. Le Valais dispose d'un programme complet d'avantages fiscaux. Sur la base des informations fournies, les allègements et exonérations fiscales font l'objet d'une décision du Conseil d'Etat valaisan. Les avantages procurés par les statuts fiscaux ne sont pas limités dans le temps, contrairement à l'exonération fiscale dont la durée maximale est de 10 ans. Des avantages complémentaires au niveau fédéral sont aussi possibles.

BERCHTOLD & ASSOCIES SA

Statut fiscal privilégié

a) Statut de Holding pure si:

- Le but principal de l'entreprise est la gestion de participations ;
- L'entreprise n'exerce aucune activité commerciale en Suisse ;
- Le capital-actions de l'entreprise est constitué pour au moins 2/3 par des participations OU si le revenu des participations représente au moins 2/3 des recettes ;

Imposition des Holdings*:

	Impôt sur le bénéfice	Impôt sur le capital
Communal	Exonéré	0.01%
Cantonal	Exonéré	0.01%

* Au niveau fédéral, le statut de société holding n'existe pas. Il s'agit d'une société ordinaire taxée à 8,5% sur le bénéfice, avec éventuellement une réduction pour participation.

b) Statut de Société de domicile si:

- Le chiffre d'affaires et les activités de production sont réalisés pour au moins 80% à l'extérieur de la Suisse ;
- Ex: Management, facturation, marketing, financement, achats, ventes.

Imposition en Valais des sociétés de domicile (le tableau ci-dessous est un exemple pour une société de domicile avec aucun collaborateur) :

	Impôt sur le bénéfice (Taux nets)		Impôt sur le capital
	De 0 à 100'000 CHF	> 100'000 CHF	
Communal	0.27 %	0.86 %	0.01 %
Cantonal	0.27 %	0.86 %	0.01 %
Fédéral	7.79 %	7.70 %	0 %
Total	8.33 %	9.42 %	0.02 %

Les taux peuvent osciller entre 8.34% et 10.95%, selon le nombre de collaborateurs.

Les informations présentées dans ce document sont des figures générales communiquées par l'administration fiscale valaisanne et ne sauraient formellement engager l'Etat du Valais. Seules les décisions de l'autorité compétente feront foi.